



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	15
Date de la convocation :	16 janvier 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 21 JANVIER 2025  
2025 / 01**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLLARD Cindy, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Excusés : Mme SANDRIN Annie, M. BOUQUET Frédéric, M. LAMPS Arnaud.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : ACQUISITION PARCELLE D2626**

Madame le Maire fait part au Conseil de la division de la parcelle n°D656, située impasse du Colombier, appartenant à M. NAVORET, en 3 nouvelles parcelles : D2624, D2625, D2626.

Le propriétaire a accepté de céder à la commune la parcelle D2626, d'une superficie de 6m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique, ce qui permettra l'accès au chemin piétonnier longeant le cimetière.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

**EMET un avis favorable à l'acquisition de la parcelle D2626 à l'euro symbolique.**

**AUTORISE** Mme le Maire, ou en cas d'empêchement, M. Thierry CHARVET, Maire-adjoint, à signer tout document à intervenir concernant cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,  
Annick GRÉMY